

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le quatorze septembre à 20 heures, le conseil municipal de la Commune de Saint-Jean-Sur-Couesnon, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre PRODHOMME, Maire.

Membres Présents : MRS PIERRE PRODHOMME, EMMANUEL ROCHELLE, DAVID LEBOUVIER, MME VALERIE BARON, MR GERARD JOURDAN, MME RAMATOULAYE ROGER, Mr LUDOVIC JALLOIN, MMES CORINNE GILLETTE, STEPHANIE BOBET.

Membres absents excusés : MRS JOEL PRIGENT, THOMAS GIDEL et DAVID CHIDENNE.

Mr David LEBOUVIER est désigné comme secrétaire de séance.

COMPTE RENDU CM DU 11/07/2017

Le compte-rendu de la séance du 11/07/2017 est approuvé, à l'unanimité des membres présents.

EXAMEN DE DEVIS ETUDE DE SOL / TRAVAUX MICRO CRECHE

Monsieur le Maire fait part des trois propositions reçues pour la mission Étude de sol dans le cadre du projet de la structure Petite enfance :

- ECR environnement : 1400€ HT (option de 400€ HT pour la reconnaissance des fondations de l'existant soit 1800€ HT, 2160€ TTC

- FOND OUEST : 2500€ HT, soit 3000€ TTC (compris reconnaissance fondations de l'existant)

- SOL CONSEIL : 1700€HT, soit 2040€ TTC (non compris reconnaissance fondations de l'existant)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient la proposition de la Société ECR ENVIRONNEMENT d'un montant de 1800 € HT avec option 400 €.

PROROGATION ARRETE D'UTILITE PUBLIQUE - D.U.P. ZAC DE LA PRAIRIE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2012 déclarant d'utilité publique le projet d'aménagement de la ZAC de la Prairie est valable 5 ans et expire le 19 octobre 2017. L'opération étant toujours en cours (achat des terrains en cours de négociation selon un accord amiable,) le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite près de la Préfecture d'Ille et Vilaine une prorogation de la déclaration d'utilité publique pour une durée de 5 ans.

PROPOSITION D'ACHAT DU BIEN SITUE AU BOIS DE ST MARTIN

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de Maître RIMASSON qui propose la vente à la Commune de la parcelle numérotée ZA 49 et située au bois de St Martin. Le Conseil Municipal ne porte pas d'intérêt à l'acquisition de cette parcelle.

HARMONISATION DES TARIFS DES 5 COMMUNES POUR LA GARDERIE 2017/2018

Le Conseil Municipal décide d'annuler la délibération prise le 15/06/2017 concernant les tarifs du service de garderie. Afin d'harmoniser les tarifs pour les 5 Communes du SIRS, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré fixe les nouveaux tarifs ainsi :

Arrivée entre :

7h et 8h30 : 0.65 € la ½ heure

8h30 9h00 : gratuit

Départ entre :

16h30 à 17 h : gratuit

17h et 19 h : 0.65 € la ½ heure

Après 19 h : 5€ par ¼ d'heure entamée et par famille.

Le service de garderie est gratuit pour le 4^{ème} enfant

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET POUR INTEGRATION DU RESULTAT TRANSFERE PAR LA COMMUNAUTE DE ST AUBIN DU CORMIER

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative du budget communal 2017 afin d'intégrer le résultat de la Com'Onze transféré dans nos comptes suite à l'arrêté de dissolution de celle-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier le budget 2017 comme suit :

Article 002 : résultat de fonctionnement reporté : 305 497.61 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de prendre en charge les frais de déplacement du liquidateur soit un montant de 35.87 €.

PROJET DE DOCUMENT D'ARPENTAGE « LA METAIRIE »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de demander un document d'arpentage à la Société GEOMAT afin de régulariser les échanges de terrain situé à la Métairie et qui concerne plusieurs propriétaires.

DEMANDE DE TRAVAUX «LE ROCHER »

Travaux de remblaiement au lieu-dit le ROCHER : avis favorable du Conseil Municipal. Ces travaux resteront à la charge des demandeurs.

CONVENTION MULTI SERVICES / FGDON 35

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire la convention multi-services avec FGDON 35 pour 4 ans, sauf dénonciation de celle-ci par décision du Conseil, pour un montant forfaitaire annuel de 150 €.

CONVENTION AIDE A L'ANIMATION ET ACHAT DE LIVRES / BIBLIOTHEQUE

La Com'Onze avait mis en place un dispositif d'aide aux animations et acquisitions de documents pour les bibliothèques de son territoire. Fougères agglomération poursuit le dispositif pour la bibliothèque de St Jean selon les conditions financières :

- 300 € par an et par bibliothèque pour l'aide aux animations
- 30% du budget annuel d'acquisitions de livres (budget 2017 : 2 500 €)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la nouvelle convention et autoriser le Maire à la signer.

DEMANDE DE MARGAUX JOVELIN / PROPOSITION DE PARTENARIAT PROJET SPORTIF

Sportive de haut niveau au club de badminton de Boulogne Billancourt en nationale 1, MARGAUX JOVELIN sollicite une subvention pour financer ses déplacements et hébergement. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de lui attribuer une subvention de 100 €.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES / RESULTAT ET DATE DE REMISE

Mr LUDOVIC JALLOIN donne le résultat du concours des maisons fleuries 2017. La remise des prix aura lieu le jour de la cérémonie des vœux 2018.

DENOMINATION DE RUE ET NUMEROTATION ROUTE SAINT MARTIN ET BENAY

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de changer la dénomination de la Route Saint Martin : Rue Saint Martin et décide de revoir la numérotation des habitations.

Le Conseil Municipal décide de revoir également les numéros attribués aux habitations situées à BENAY. Une rencontre avec La Poste va être organisée afin de finaliser cette nouvelle numérotation.

BILAN ARGENT DE POCHE 2017

Différentes missions :

Travaux entretien espaces verts, vestiaire foot, nettoyage mobilier salle des fêtes, secrétariat mairie service vin d'honneur. 93 Missions ont été effectuées pour un montant de 1 395 €.